

INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LYON

ARRÊTÉ 2021-03

NOMINATION DU RÉFÉRENT INTÉGRITÉ SCIENTIFIQUE

Le Directeur de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,

Vu la lettre-circulaire n°2017-040 du 15 mars 2017 relative à la politique d'intégrité scientifique au sein des établissements d'enseignement supérieur et de leurs regroupements, des organismes de recherche, des fondations de coopération scientifique et des institutions concourant au service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, ci-après dénommés « opérateur(s) de recherche », et au traitement des cas de manquements à l'intégrité scientifique

ARRÊTE

Article 1 Monsieur Gilles Pollet est nommé référent « Intégrité scientifique » pour l'Institut d'Études Politiques de Lyon pour une durée de trois ans.

Article 2 Ses missions seront :

- une fonction de vigilance et de veille,
- une fonction de prévention et de traitement des manquements,
- une fonction de présentation de ses actions auprès de l'établissement.

Elles seront précisées dans une lettre de mission.

Article 3 La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Lyon le 6 janvier 2021

Le directeur de l'IEP de Lyon

Renaud PAYRE

